

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 19 MARS 2009**

-----

MEMBRES PRESENTS : Bernard ANGELS, Maire ; Jean-Noël BELLIER, Charlotte BRUN, Evelyne BILLOUE, Vicente PASTOR, Catherine DELPRAT, Jacques WALQUENART, Maires Adjoints ; Evelyne BONETTI, Gilbert ROUSSEAU, Frédérique THON, Nicolas BARBELANE, Annick THOMAS, Pierre PEREZ, Laurent ROUSSEY, Dalila CHENNAF, Dominique MENIR, Françoise TRANCHART, Christophe PADOIN, Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI, Patrick ISABEL, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS : Marie Thérèse LAURENT à Vicente PASTOR  
Marcel BOYER à Charlotte BRUN  
Mariana BAK à Nicolas BARBELANE

ABSENT EXCUSE : Christophe MULLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Noël BELLIER

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Décision n° 01/09 du 19 Janvier 2009

Un contrat d'hébergement a été signé avec Action Pleine Nature dont le siège est situé à Le Chalmieu – 75530 Albiez Montrond, pour un séjour ski au profit de 23 jeunes fréquentant le SAMEJ. Le séjour est organisé au centre de vacances La Crémaillère La Tour du 21 février au 28 février 2009, pour 23 places. Le montant de la prestation s'élève à 7132.76 euros toutes taxes comprises.

Décision n°02/09 du 19 janvier 2009

Un contrat de vente a été signé avec la Compagnie MAYEMBA dont le siège social est situé à Garges Les Gonesse (95140) – 57, avenue de Stalingrad qui dispose du droit de représentation du spectacle intitulé « Entre deux Mondes » et pour lequel elle s'assure du concours des artistes nécessaires à sa présentation le 24 janvier 2009 dans le cadre des 6<sup>ème</sup> rencontre chorégraphique. Le montant de la prestation s'élève à 2000 euros toutes taxes comprises.

Décision n°03/09 du 10 février 2009

Une convention a été signée avec Madame Anne Forissier, psychologue clinicienne demeurant à Chantilly (60500) 3-5, avenue de Joinville, qui s'engage à assurer 5 séances de deux heures avec les professionnels du LAEP, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Le montant de la prestation s'élève à 700 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal,  
*Par 21 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions,*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2009**

Approuve le procès verbal du 5 février 2009.

4 voix contre : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

3 abstentions : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER et Delphine BENEDETTI.

Le Conseil Municipal,  
*A l'unanimité,*

**DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA**

Prend acte que le montant de référence la demande de versement anticipé du FCTVA est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 2 449 617,00 €.

Décide d'inscrire au budget de la Commune 3 979 380,00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 62,45 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat.

Autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le Conseil Municipal,  
*Par 21 voix pour et 7 abstentions,*

**AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2008 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2009**

Décide d'affecter les résultats de clôture 2008 au budget primitif 2009 comme suit :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2008)

• Excédent de fonctionnement au 31/12/2008 :	1 280 609,96 €
Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement :	1 280 609,96 €
Report en section de fonctionnement :	0,00 €
• Déficit d'investissement au 31/12/2008 :	1 011 605,22 €
Report du déficit d'investissement en dépense d'investissement :	1 011 605,22 €

Il est donc décidé de procéder à l'affectation de 1 280 609,96 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, au budget primitif communal 2009.

Les crédits relatifs aux restes à réaliser seront ouverts au budget primitif.

7 Abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER et Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI, Patrick ISABEL.

**Le Conseil Municipal,**  
*Par 21 voix pour et 7 voix contre,*

**BUDGET PRIMITIF COMMUNE – EXERCICE 2009**

Adopte le budget primitif communal de l'exercice 2009 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	6 944 718,04 €	6 944 718,04 €
Section d'investissement	7 948 438,78 €	7 948 438,78 €
<b>Total</b>	<b>14 893 156,82 €</b>	<b>14 893 156,82 €</b>

Répartit la recette des impositions comme suit :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 440 356,00 €
- Produit des contributions directes : 3 166 644,00 €

7 voix contre : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

**Le Conseil Municipal,**  
*Par 25 voix pour et 3 abstentions,*

**VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX**

Fixe les taux d'imposition des quatre taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,73 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 61,90 %
- Taxe professionnelle : 12,65 %

3 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER et Delphine BENEDETTI.

**Le Conseil Municipal,**  
*Par 21 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions,*

**VOTE DU TAUX DE LA TEOM**

Fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 5,82 %.

4 voix contre : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

3 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER et Delphine BENEDETTI.

**Le Conseil Municipal,**  
**A l'unanimité,**

**AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2008 SUR LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2009 ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009**

Décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2008 au budget primitif 2009 comme suit :

- Excédent de fonctionnement au 31/12/2008 139 840,67 €
- Excédent d'investissement au 31/12/2008 323 615,87 €
- Solde disponible affecté comme suit :
  - Affectation de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » 139 840,67 €
  - Affectation de l'excédent d'investissement à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » 323 615,87 €

Adopte le budget primitif 2009 du service de l'assainissement comme suit :

- Section d'investissement
  - Recettes 372 827,70 €
  - Dépenses 372 827,70 €
- Section d'exploitation
  - Recettes 201 840,67 €
  - Dépenses 201 840,67 €

**MODIFICATION DE LA PART REDEVANCE COMMUNALE DU PRIX DE L'EAU**

Décide, à l'unanimité, de fixer à 0,2698 € HT par m3 la redevance communale d'assainissement.

Le Conseil Municipal,  
*Par 24 voix pour et 4 abstentions,*

**AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2008 SUR LE BUDGET ANNEXE DES CELLULES ARTISANALES 2009 ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES CELLULES ARTISANALES – EXERCICE 2009**

Décide d'affecter les résultats de clôture 2008 au budget primitif 2009 comme suit :

<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE (cumulé au 31/12/2008)</b>		
• <u>Excédent de fonctionnement au 31/12/2008 :</u>		10 966,71 €
Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement :		10 966,71 €
Report en section de fonctionnement :		0,00 €
• <u>Déficit d'investissement au 31/12/2008 :</u>		117 198,70 €
Report du déficit d'investissement en dépense d'investissement :		117 198,70 €

Il est donc décidé de procéder à l'affectation de 10 966,71 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé, au budget primitif cellules artisanales 2009. Les crédits relatifs aux restes à réaliser seront ouverts au budget primitif.

Adopte le budget annexe primitif pour les cellules artisanales de l'exercice 2009 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	254 500,00 €	254 500,00 €
Section d'investissement	315 222,86 €	315 222,86 €
<b>Total</b>	<b>569 722,86 €</b>	<b>569 722,86 €</b>

4

Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

abstentions :

Le Conseil Municipal,  
*Par 24 voix pour et 4 voix contre,*

**CREATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Autorise, par 24 voix pour et 4 voix contre, Monsieur le Maire à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France une ligne de trésorerie selon les conditions et caractéristiques suivantes :

- Montant de l'autorisation : 600 000 euros
- Durée : 1 an
- Commission : 1 000 euros
- Mode de tirage et de remboursement : Virement bancaire
- Le remboursement permet de reconstituer le droit de tirage sans indemnité

- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1,5 % calculé sur une base de 360 jours
- Aucun nombre ni montant minimum de tirage
- Frais de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages au cours du mois considéré.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

4 voix contre : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**ADOPTION DES TARIFS POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE POUR LES BENEFICIAIRES DE LOGEMENTS COMMUNAUX**

Fixe le montant du remboursement des frais de chauffage à 1,31 euros mensuel par mètre carré.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ŒUVRES DIVERSES**

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations et oeuvres locales ou extérieures désignées ci-après :

**COMPTE 6574 :**

• Club de Boxe	1 300,00 €
• Amis Boulistes	650,00 €
• Club des Archers	500,00 €
• Football Club d'Ecouen	23 000,00 €
• USEE	20 300,00 €
• VITAGYM	250,00 €
• Ecouen Judo	3 000,00 €
• ASJVE	120,00 €
• SHUMISEN	130,00 €
• Comité des Œuvres Sociales	14 000,00 €
• Club des Anciens	950,00 €
• Inven'terre	1 000,00 €
• Eclaireuses et Eclaireurs de France	60,00 €
• Secours catholique Ecouen/Ezanville	500,00 €
• Souvenirs Français	80,00 €
• Ecouen Reconnaisant à Charles de Gaulle	50,00 €
• F.N.A.C.A.	410,00 €
• Baobab Ki Pouss	3 500,00 €
• ART'ECOUEEN	410,00 €
• Les amis de Saint-Acceul	500,00 €
• Autour de Leonardo	6 000,00 €
• USEP Paul Serre	550,00 €
• FCPE Maternelle et Primaire	400,00 €
• D.D.E.N.	30,00 €
• FCPE Jean Bullant	120,00 €

Les acomptes de subvention attribués lors du Conseil Municipal du 5 février 2009 à l'USEE et le FC Ecouen, viendront en déduction des montants attribués ci-dessus pour ces deux associations.

**Le Conseil Municipal,  
Par 25 voix pour et 3 Conseillers Municipaux  
Ne prenant pas part au vote,**

Décide d'attribuer la subvention suivante :

- ESCALE 96 000,00 €

L'acompte de subvention attribué lors du Conseil Municipal du 5 février 2009 viendra en déduction du montant attribué ci-dessus.

3 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote : Christophe PADOUIN, Mariana BAK et Dominique MENIR.

Le Conseil Municipal,  
Par 27 voix pour et 1 Conseiller Municipal  
Ne prenant pas part au vote,

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

- U.N.C. 80,00 €

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : Vicente PASTOR

- Ecoen Rando 600,00 €

1 Conseiller Municipal ne prend pas part au vote : Gilbert ROUSSEAU

Le Conseil Municipal,  
Par 24 voix pour et 4 voix contre,

Décide d'attribuer la subvention suivante :

COMPTE 657362

- CCAS 100 000,00 €

L'acompte de subvention attribué lors du Conseil Municipal du 5 février 2009 viendra en déduction du montant attribué ci-dessus.

4 Voix contre : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI e Patrick ISABEL.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

Décide d'attribuer la subvention suivante :

COMPTE 657361 :

- Caisse des Ecoles 80 000,00 €

L'acompte de subvention attribué lors du Conseil Municipal du 5 février 2009 viendra en déduction du montant attribué ci-dessus.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2009**

Adopte l'avant projet suivant :

Bâtiments communaux :

Site	Désignation	Montant ht
Ecole élémentaire Paul Serre (priorité n°1)	- aménagement d'un local pour la garderie au RDC, - réfection partielle des enrobés de la cour et la rénovation du pare-ballon et le remplacement du but de handball	21 739 €
Ecole Jules Verne (priorité n°2)	- rénovation du chauffage dans la salle de restauration et dans le couloir au rez-de-chaussée côté primaire	12 542 €
Ecole maternelle Paul Serre (priorité n°3)	- pose de clôtures dans la cour arrière et la rénovation du portail extérieur	6 270 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>40 551 €</b>

Approuve le plan de financement présenté pour cette opération qui s'établit ainsi :

Montant ht	DGE 40%	Commune
40 551 €	16 220,40 €	24 330,60 €

TVA 19,60% : 7 948 €

Sollicite de Monsieur le Préfet au titre du programme 2009 de la D.G.E des communes, la subvention au taux plafonné de 40% du coût hors taxes pour la réalisation de cette opération

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention.

La commune s'engage à utiliser cette subvention dans le cadre des opérations susvisées et à financer la part des travaux restant à sa charge.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU FONDS SCOLAIRE 2009**

Adopte l'avant projet des opérations suivantes :

Site	Désignation	Montant ht
Ecole élémentaire Foch	- rénovation des peintures dans les deux couloirs - travaux de mise en conformité de la chaufferie	8 779 €
Ecole Jules Verne	- rénovation de la peinture d'une classe et du bureau du directeur - déplacement des commandes électriques du bureau du directeur - rénovation du chauffage dans le restaurant scolaire et dans le couloir rez-de-chaussée élémentaire,	17 139 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>26 128 €</b>

Approuve le plan de financement présenté pour cette opération qui s'établit ainsi :

Montant ht	CG 35%	Commune
26 128 €	9144,80 €	16 983,20 €

TVA 19,60 % : 5 121,09 €

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général la subvention au titre du Fonds scolaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention.

La commune s'engage à utiliser cette subvention dans le cadre des opérations susvisées et à financer la part des travaux restant à sa charge.

Le Conseil Municipal,  
Par 25 voix pour et 3 conseillers municipaux  
Ne prenant pas part au vote,

**CREATION D'UN OFFICE DU TOURISME**

Décide de créer un Office du Tourisme sous forme d'association.

3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER et Delphine BENEDETTI.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Décide de modifier le tableau des effectifs en supprimant les postes comme suit :

**FILIERE TECHNIQUE**

1 poste d'agent de maîtrise principal, suite à départ à la retraite

1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à départ à la retraite

1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, suite à nomination dans un grade d'avancement

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à départ à la retraite

1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, suite à départ à la retraite

2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, suite à nomination dans un nouveau grade, suite à réussite à concours

### FILIERE ANIMATION

1 poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, suite à nomination dans un nouveau grade, suite à réussite à concours  
1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, suite à nomination dans un nouveau grade, suite à réussite à concours

### FILIERE SOCIALE

1 poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, suite à nomination sur un temps complet

### MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

Dit que l'article 15 de la délibération du 23 février 2006 est modifié comme suit pour tenir compte des nouveaux grades figurant au tableau des effectifs, suite à des avancements de grade, de mutation, et pour élargir la liste des grades éligibles à l'octroi de la prime de fonction, répartis dans les 4 groupes.

GROUPES	DESCRIPTIONS	GRADES	I.A.T.	I.F.T.S.	P.S.R.	IFRSTS
<b>GROUPE 1</b> <b>Responsables d'équipe</b>	Agents qui supervisent et encadrent des agents d'exécution ou ayant une technicité particulière	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Agent social de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl	X X X X X X			
<b>GROUPE 2</b> <b>Responsables de secteur</b>	Adjoint du responsable de service chargé de l'encadrement des responsables d'équipe	Educateur de jeunes enfants Assistant conservation patrimoine et biblio 2 <sup>ème</sup> cl (IB >380) Animateur => 5 <sup>ème</sup> échelon Animateur à/c du 6 <sup>ème</sup> échelon Adjoint animation de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Agent de maîtrise et agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl	X X X X X X	X X		X
<b>GROUPE 3</b> <b>Responsable de service</b>	Agents ayant la responsabilité d'un service ou assurant l'encadrement du personnel et la gestion d'un budget	Attaché et attaché principal Rédacteur chef et rédacteur principal Rédacteur (IB <380) Rédacteur (IB >380) Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl Technicien Agent de maîtrise et agent de maîtrise principal Animateur => 5 <sup>ème</sup> échelon Animateur à/c du 6 <sup>ème</sup> échelon Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Cl	X X X X X X X X X	X X X X	X	

GROUPES	DESCRIPTIONS	GRADES	I.A.T.	I.F.T.S.	P.S.R.	IFRSTS
<b>GROUPE 4</b>  <b>Equipe de direction</b>	D.G.S Responsable de service chargé de l'intérim du DGS DST	Attaché et attaché principal Rédacteur (IB <380) Rédacteur principal et rédacteur chef Ingénieur Technicien	X	X  X	   X X	

Le Conseil Municipal,  
*Par 24 voix pour et 4 abstentions,*

**MODIFICATION STATUTAIRE DU SIEVO (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise) POUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DU MESNIL AUBRY**

Emet un avis favorable sur cette adhésion et sur les statuts modifiés en résultant.

4 abstentions : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

Le Conseil Municipal,  
*Par 25 voix pour et 3 voix contre,*

**ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT DU RAM**

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de prestation de service pour le Relais Assistantes Maternelles pour la période 1er janvier 2008 au 30 novembre 2009.

3 voix contre : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER et Delphine BENEDETTI.

Le Conseil Municipal,  
*Par 24 voix pour et 4 abstentions,*

**AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX – CREATION D'UN SITE MULTICULTUREL AU MANOIR DES TOURELLES**

Décide de passer avec l'entreprise FAYOLLE les avenants qui s'établissent ainsi :

**AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE MANOIR DES TOURELLES**

lot	entreprise	plus values HT	moins values HT	solde HT	Montant du marché de base HT	Montant du nouveau marché HT
n° 1 démolition Gros œuvre VRD	FAYOLLE	<u>Terrasses côté jardin</u> : Béton désactivé à la place du pavage grès et pose dalles gravillonnées  <u>Cage d'escalier tourelle sud</u> : Maçonnerie parpaings et enduits (contraintes techniques)  <u>Plafonds salle d'exposition (1<sup>er</sup> étage)</u> : Pose d'un plafond suspendu en placostyl (contraintes techniques)  <u>Murs de clôture côté cour</u> : Démolition du mur et pavage à l'emplacement du mur (modifications)  <u>Mur en pierre en haut des gradins</u> : Démolition du mur en briques et réfection du mur en pierre (demande de la Commune)	<u>Terrasses côté jardin</u> : Pavage grès (modifications)  <u>Cage d'escalier Tourelles sud</u> : Cloison en carreaux de plâtre  <u>Mur de clôture côté cour</u> : Travaux non exécutés suite à la démolition  <u>Mur côté jardin (rue Jean Bullant)</u> : Non réfection du mur (modifications)	70 704,31 €	828 950,85 €	899 655,16 €

		<p><u>Renforcement des planchers</u> : Mise en place de poutrelles métalliques (exigences du bureau de contrôle)</p> <p><u>Renforcement de la Tourelle Nord</u> : Dépose des ossatures hors d'usage, réalisation chaînage béton armé et murs en briques plâtrières (contraintes techniques)</p> <p><u>Carrelage au rez de chaussée</u> : Fourniture et pose de tomettes (demande de la commune)</p> <p><u>Plafonds au rez de chaussée</u> : Pose plafond en BA 13 (demande de la commune)</p> <p><u>Habillage porte ascenseur</u> : Mur en moellons et raccord d'enduit (exigence Architecte des bâtiments de France)</p> <p>93 972,54 €</p>	<p><u>planchers</u> : Remise en état du plancher haut de la salle Est (modifications)</p> <p>- 23 268,23 €</p>			
Lot 2 Charpente couverture	FAYOLLE	<p>Remplacement d'éléments et redressement des pannes et faitage (contraintes techniques)</p> <p>Couverture en ardoise en remplacement du zinc (modifications)</p> <p>Remplacement du châssis de désenfumage (exigence bureau de contrôle)</p> <p>13 870, 23 €</p>	<p>Suppression couverture zinc et remplacement de la tuile demi canal par tuile plate (exigence de l'Architecte des Bâtiments de France)</p> <p>Suppression du châssis cintré désenfumage</p> <p>- 5 449,10 €</p>	8 421,13 €	106 651,30 €	115 072,43 €
Lot 3 Menuiseries Serrurerie	FAYOLLE	<p>Blocs portes et accessoires (modifications)</p> <p><u>Escalier central</u> Pose marche en chêne traité et accessoires (demande de la commune)</p> <p><u>Parquet</u> Pose parquet en chêne salles d'exposition (demande de la commune)</p> <p><u>Mur mitoyen avec le riverain</u> : Pose d'une herse défensive (contraintes techniques)</p> <p>15 722,50 €</p>	<p>Mur côté cour (place de l'Eglise) : Suppression de la grille de clôture (modifications)</p> <p>Suppression des volets (modifications)</p> <p>- 31 141,77 €</p>	- 15 419,27 €	207 618,37 €	192 199,10 €

lot	entreprise	plus values HT	moins values HT	solde HT	Montant du marché de base HT	Montant du nouveau marché HT
Lot 5 Plomberie Chauffage	FAYOLLE	Plus value pour radiateurs 945,00 €		945,00 €	58 257,18 €	59 202,18 €
Lot 6 Ascenseur	FAYOLLE	Plus value pour ascenseur spécial avec hauteur limitée en partie haute à 2,50 mètres 7 063,00 €		7 063,00 €	44 080,00 €	51 143 €
Lot 7 Finitions Revêtement de sol Peinture	FAYOLLE	Peinture sur mur Peinture sur boiserie 593,76 €		593,76 €	45 399,42 €	45 993,18 €

4 abstentions : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

Le Conseil Municipal,  
*Par 26 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,*

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SARCELLES**

Emet un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la ville de SARCELLES.

1 voix contre : Daniel CARIANI  
1 abstention : Marie-Marthe JESSLEN

Le Conseil Municipal,  
*Par 4 voix pour et 4 abstentions,*

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FRANCE AU SIGIDURS**

Emet un avis favorable sur cette adhésion et sur les statuts modifiés en résultant.

4 abstentions : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

Le Conseil Municipal,  
*A l'unanimité*

**INSTALLATIONS CLASSEES – SOCIETE GARNIER ET FILS – INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT DE DECHETS METALLIQUES FERREUX ET NON FERREUX**

Décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

Vu par Nous, Bernard ANGELS, Maire de la commune d'ECOUEN, pour être affiché le 25 MARS 2009  
(Article 2121-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire

Bernard ANGELS